

M Chautant Vice Président chargé des déchets, accueille les membres de la commission et annonce l'objectif de la réunion . Il indique également que le changement de financement du budget déchets, la redevance se substituant à la taxe, va induire plusieurs réunions de travail afin de proposer des simulations avant la pause estivale.

Un diaporama est projeté aux élus et commenté par les techniciens présents ( voir pièce jointe).

Le diaporama présente

- L'organisation des services techniques et les moyens disponibles
- Le bilan des tonnages de déchets et recyclables collectés
- Le bilan financier de l'exercice
- Les prévisions budgétaires 2015

Les commentaires et questions des participants ont porté sur chacun de ces aspects et d'une manière générale sur la connaissance du fonctionnement des services.

### **Organisation de services**

Le patrimoine matériel a été détaillé ; véhicules : nombre, ancienneté ; caissons : coût, charge maximum ; pelle : utilisation, ...

P Linossier précise que sur 4 bennes à ordures ménagères aujourd'hui disponibles, 3 suffiraient dont une pour assurer le remplacement en cas de panne.

M Chautant informe la commission que 5 caissons ont été volés ; un système antivol a été commandé ;

B Saudemont informe la commission du projet de Veynes d'installer des colonnes semi enterrées et interroge les services de la CC Buëch Dévoluy pour vérifier leur capacité.

La benne OM actuelle ne peut collecter des colonnes enterrées ; l'utilisation de la benne OM du Dévoluy ( équipée pour les colonnes semi enterrées) ne serait possible qu'une partie de l'année ; un autre dispositif doit donc être prévu.

L'installation de colonnes enterrées suppose d'autre part de faire le point sur le volume nécessaire au regard de la population desservie, la prise en compte des réseaux, l'accessibilité par la benne OM, ...

Ce point met en évidence l'intérêt d'une coordination étroite entre services communaux et communautaires pour répondre aux attentes des élus et de la population.

B Saudemont considère les conteneurs peu esthétiques : comment les dissimuler à la vue ?

L'organisation des collectes du verre, des OM fait également l'objet de précisions.

Le nettoyage des conteneurs est organisé une fois l'an ; certains membres souhaiteraient que ce soit plutôt deux fois.

Dans le Dévoluy, l'arrivée massive de touristes justifie des tournées supplémentaires le samedi, sachant que la collecte est effectuée tous les jours en saison d'hiver.

L'instauration d'une vignette pour accéder à la déchetterie est expliquée par C Hennion. L'objectif est d'identifier les tonnages déposés par les professionnels.

L'installation d'une barrière électrique permet de contrôler les usagers et de ralentir la circulation sur la plate forme en cas d'affluence.

Enfin, M Aubert évoque une demande des agents pour disposer de locaux de service aux normes ( douches).

Il note aussi une certaine réticence des agents de déchetterie pour assister les usagers au tri mais son avis est contredit par celui d' un élu de Manteyer.

### **Bilan tonnage des déchets & bilan financier**

Certains membres s'interrogent sur la progression du tonnage des OM alors que le tri est en place.

C Hennion précise que la population touristique n'est pas intégrée dans le calcul de la production annuelle par habitant et par an . Celle-ci est de 26 kg/habitant /jour.

La production de déchets par notre territoire reste inférieure à cette moyenne ;

Cependant les refus de tri représentent 19,84% du tonnage recyclable ce qui est élevé malgré toutes les actions de sensibilisation auprès des habitants réalisées.

D'autres questions portent sur :

- le prix de soutien du recyclage du papier : il varie selon les périodes de l'année mais en moyenne cela rapporte xx €/an.
- le coût des Déchets Ménagers Spécifiques (DMS) soit 1540 € la tonne pour les aérosols
- les pneus qui peuvent être seulement déposés par les particuliers et pas les professionnels ( dont les agriculteurs)
- les épaves collectées par les ferrailleurs

En matière de sensibilisation au tri, la commission note l'intérêt de décliner les consignes et tous les documents s'y rapportant, sur les supports d'information municipale.

Il est rappelé que les autocollants indiquant les consignes de tri, sont ( ou seront) apposés sur tous les conteneurs OM.

Par ailleurs les agents de collecte sont tenus de signaler les « intrus » dans les conteneurs OM c'est à dire les déchets qui n'ont pas à y être déposés.

Des réunions dans les communes se sont déjà tenues mais il a été remarqué que seuls les habitants déjà sensibles au sujet se déplacent ; les autres ne le font pas.


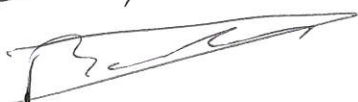
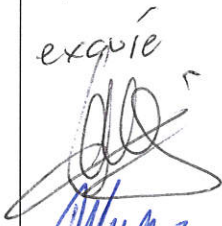


M Chautant conclue cette première séquence de la commission en rappelant que la prochaine sera dédiée à la réflexion sur l'instauration de la redevance en lieu et place de la taxe OM.

Une date et une heure sont convenues , mercredi 18 février 17h.

COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY

Réunion : commission déchets environnement

Date : 21 janvier 2015

NOM	Signature
Maurice Chautant	
Luc Andre	
Christian Aubert	
Joël Bourbousse	
Franck Gatounes	excusé
Thierry Gau	
Bernadette Lapeyre	
Alain Laurens	
André Meier	
Jean-Marc Panseri	excusé
Christian Peru	
Pierre Reynaud	
Bernadette Saudemont	
Jean-Marie Bernard	excusé
Bernadette Maltèse	
Charlotte Hennion	
Philippe Linossier	